



COMMENT LIRE LE DÉCOMPTÉ DE CHARGES ?

Une fois par an, les charges locatives donnant lieu au versement d'une provision font l'objet d'une régularisation. Un décompte individuel de répartition des charges vous est adressé. Il établit le bilan entre les dépenses réalisées et les dépenses prévisionnelles que vous avez déjà versées au titre des provisions mensuelles.

A

Totaux des dépenses de votre ensemble immobilier, classé par poste de charges.

B

Niveau de répartition des dépenses : qui peuvent être réparties entre les locataires d'un groupe, d'un bâtiment, d'une entrée ou directement par logement.

C

Tantièmes du niveau de répartition : surface habitable de l'ensemble du niveau de répartition x 360 jours ou pour les charges forfaitaires : nombre de logements du niveau de répartition x 360 jours

DOMANYS AGENCE AUXERRE

Le 30 juin 2022

RUE DE LA LAÏCITE
89000 AUXERRE

Décompte individuel de répartition des charges **2021**

MME DUPONT JEANNE
Logt N°10
5 GRANDE RUE
RÉSIDENCE DES MARGUERITES
89000 AUXERRE

Dossier de facturation : XXXXXXXX Dossier client : XXXXXXXX X

Patrimoine : XXXXX-XXXXX-XXXXX-XXXXX 5 GRANDE RUE - RESIDENCE DES MARGUERITES - 89000 AUXERRE Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Nature : HABITATION Type : 3 Surface chauffée : 73,00 Surface habitable : 78,00

Durée de chauffage : 238 Jours de chauffage

Poste de charge	Mode de répartition	A dépenses à répartir	B niveau de répartition	C tantièmes totaux	D vos tantièmes	E votre quote-part	F vos provisions	G votre solde
VENTILATION	JOUR/LOC.MAJEUR	279,41	Programme	14 400,00	360,00	6,99		
CONTRAT HYGIENE	JOUR/LOC.MAJEUR	230,60	Programme	13 320,00	360,00	6,23		
ESPEXTERIEURS	SUR.HABIT./JOUR	1 179,44	Programme	1 144 440,00	28 080,00	28,94		
EDF COMMUNS	SUR.HABIT./JOUR	4 999,69	Programme	1 144 440,00	28 080,00	122,67		
ENT/SORT CONTAINER - NETTOY	SUR.HABIT./JOUR	3 672,53	Programme	1 144 440,00	28 080,00	90,11		
MENAGE DES COMMUNS	SUR.HABIT./JOUR	804,68	Programme	1 144 440,00	28 080,00	19,74		
PLOMBERIE	JOUR/LOC.MAJEUR	484,86	Programme	14 400,00	360,00	12,12		
PORTAIL AUTOMATIQUE	JOUR/LOC.MAJEUR	197,93	Programme	14 400,00	360,00	4,95		
ORDURES MENAGERES	SUR.HABIT./JOUR	6 298,00	Programme	1 144 440,00	28 080,00	154,53		
VMC COLLECTIVES	SUR.HABIT./JOUR	1 478,20	Programme	1 018 440,00	28 080,00	40,76		
COMPTEURS INDIVIDUELS	JOUR/LOC.MAJEUR	966,84	Programme	14 400,00	360,00	24,17		
COMPTEURS INDIVIDUELS	JOUR/LOC.MAJEUR	374,11	Batiment	6 480,00	360,00	20,78		
Total de la rubrique 0030 CHARGES GENER.						531,99	561,08	-29,09
ASCENSEUR	SUR.HABIT./JOUR	2 380,16	Programme	1 144 440,00	28 080,00	58,40		
Total de la rubrique 0031 ASCENSEUR						58,40	57,84	0,56
P2 CONTRAT ENTRETIEN	SUR.CHAUF./JOUR	3 894,56	Programme	623 322,00	17 374,00	108,55		
LOCATION+CONSO REPARTITEU SUR.CHAUF./JOUR		533,10	Local	17 374,00	17 374,00	533,10		
Total de la rubrique 0040 CHAUFFAGE						641,65	647,40	-5,75
EAU FROIDE	CONS.EAU FROIDE	P.U : 4,603			29,00	133,49		
Total de la rubrique 0045 EAU FROIDE						133,49	398,28	-264,79
TOTAL						1 365,53	1 664,60	-299,07

Détail des compteurs de fluide

Nature de fluide	N° de série	Date relevé précédent	Index relevé précédent	Date du relevé	Nouvel index	Forfait	Consommation
EAU FROIDE		31/12/2020	379,00	31/12/2021	408,00	0,00	29,00

H SOLDE REGULARISATION: -299,07 €

Cette somme sera déduite de votre prochain loyer ou de votre dette.

Correspondance

Empty box for correspondence.

D

Vos tantièmes : votre surface habitable x nombre de jours d'occupation ou pour les charges forfaitaires : nombre de logements du niveau de répartition x 360 jours

E

Votre part des dépenses (calcul : dépenses à répartir x vos tantièmes / tantièmes totaux, soit $E = A \times D/C$)

F

Acomptes déjà versés au cours de l'année de référence.

G

Votre solde par rubrique de charges $G = E - F$

H

Solde total de la régularisation :
- cette somme vous est dûe.
+ vous devez cette somme.

Que devez-vous faire ?

- Cette régularisation des charges apparaîtra sur votre avis d'échéance de juin 2023.
- En cas de remboursement (solde négatif), cette somme sera déduite de votre facturation (ou de votre dette).
- En cas de facturation (solde positif), la somme due est échelonnée par tranche de 30€ par mois sur 12 mois maximum. La dernière échéance représentant le solde. Vous pouvez adapter cet échelonnement en contactant votre chargée de clientèle.



LES CHARGES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Comment sont calculées mes charges ?

On distingue 2 types de charges :

- les charges personnelles : elles comprennent le chauffage et l'eau mesurés individuellement (compteur) ou collectivement en fonction des critères de répartition (surface des logements)
- les charges collectives : liées aux parties communes, à l'entretien des espaces verts, des ascenseurs s'il y a lieu, etc ...

Qu'est-ce que la régularisation de charges ?

Les charges sont facturées mensuellement par provisions. Chaque année, fin mai, vous recevrez la régularisation annuelle de vos charges locatives. La régularisation, c'est la différence entre les provisions de charges que vous payez chaque mois pour les charges qui concernent votre bâtiment et/ou votre logement et les factures réelles reçues par Domanys. Si la régularisation est en votre faveur, elle sera donc déduite du montant de la quittance fin juin. Si une somme supplémentaire est demandée, elle s'ajoutera au montant de la quittance.

A qui dois-je m'adresser si j'ai une question sur mes charges ?

Envoyez-nous un e-mail sur cette adresse dédiée : chargeslocatives@domanys.fr

COMMENT SUIVRE MA CONSOMMATION DE CHAUFFAGE ?

Vous êtes en chauffage collectif avec un logement équipé de répartiteurs de frais de chauffage et vous souhaitez connaître votre consommation exacte de chauffage ?

Contactez notre service charges par email chargeslocatives@domanys.fr ou au 03 86 18 09 50 (prix appel local - du lundi au vendredi de 9h à 17h30), il vous communiquera vos codes d'accès au suivi en ligne sur le site www.ista-webconso.fr



SI J'AI UN PROBLÈME DANS MON LOGEMENT, QUI DOIS-JE APPELER ?

Depuis le 1^{er} mai 2021, vous bénéficiez de la mise en place du contrat d'entretien multiservices opéré par



- Pour l'entretien et les réparations de plomberie / robinetterie, électricité, serrurerie-quincaillerie, menuiserie, volets roulants. Un seul numéro de téléphone pour le dépannage de ces équipements > 03 85 46 92 34 - du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- Si vous avez un problème de chaudière individuelle, appelez ENGIE HOME SERVICES en mentionnant votre référence locative > 09 77 40 58 22 (prix d'un appel local) - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h30.
- En cas de problème technique urgent en dehors des heures d'ouverture ci-dessus, CONTACTEZ DOMANYS-URGENCE > 03 86 46 11 98

Vous souhaitez mieux maîtriser vos charges personnelles ? Adoptez les éco-gestes !

Découvrez dans votre « Guide des éco-gestes » des conseils simples au quotidien qui peuvent vous faire faire des grandes économies. Il est disponible sur le site domanys.fr - rubrique Domanys votre OPH > nos publications ou dans votre agence Domanys.